

- HUDSON'S BAY AND NORTH-WEST, CHEMIN DE FER:—Pétition: délai pour l'exécution des travaux, 96. Rapportée, 197.
- HUISSIER DE LA VERGE NOIRE:—Rapport fixant le salaire du—, 398. Amendé et adopté, 409. Texte modifié, 412.
- HURON AND ERIE LOAN AND SAVINGS COMPANY:—(Voir Bill No 79.)
- HURON AND ONTARIO, CHEMIN DE FER:—(Voir Bill No 80.)
- HYPOTHÈQUES, ACTE MODIFIANT L'ACTE DES CHEMINS DE FER RELATIVEMENT AUX:—(Voir Bill No 30.)

**I**MMIGRATION, ACTE CONCERNANT L'—ET LES IMMIGRANTS:—(Voir Bill No 81.)

- IMPRESSIONS, COMITÉ DES:—Message des Communes, 18. Rapport nommant les membres, 23. Adopté, 43. Message à la Chambre des Communes, 51. 1er rapport: sur documents, 119. Considération remise, 142, 151. Adopté, 173. 2e rapport: documents, nominations, 181. Considération remise, 212. Adopté, 238. 3e rapport: documents, 249. Adopté, 285. 4e rapport: documents, 315. Considération remise, 330. Adopté, 339. 5e rapport: salaires, 356. Considération remise, 372, 375, 389, 403, 416, 423, 431.
- IMPRESSIONS:—Rapport du département des—, 361.
- INSPECTION GÉNÉRALE, ACTE MODIFIANT L'ACTE D':—(Voir Bill No 82.)
- INTERCOLONIAL, ETAT DES ACCIDENTS SUR L':—Adresse, 115. Réponse, 342.
- INTER-OCEAN FIRE INSURANCE COMPANY:—(Voir Bill No 83.)
- INTERPELLATIONS:—  
 Traduction française de l'*Army Act* et des *King's Regulations*, 100.  
 Steamer brise-glace pour l'Île du Prince-Édouard, 142.  
 Droits sur le ferblanc, 171.  
 Expédition du vapeur *Arctic* à la mer du Nord, 234.  
 Mise en conserve des viandes, 272.  
 Balance des carabines acceptées par le gouvernement, 293.  
 Sciure de bois dans la rivière Ottawa, 346.
- INTERPRÉTATION, ACTE MODIFIANT L'ACTE D':—(Voir Bill No 84.)
- IRVINE, ACTE POUR FAIRE DROIT À M. F.:—(Voir Bill No 85.)
- J**AFFRAY, L'HONORABLE ROBERT:—Nommé sénateur, 2. Présente son bref, 58. Serment et déclaration de qualification, 59.
- JAMES, CHEMIN DE FER DE LA BAIE DE:—(Voir Bill No 86.)
- JUGE EN CHEF DE LA PROVINCE DE QUÉBEC:—Adresse, 275.
- JUGES DES COURS PROVINCIALES:—(Voir Bill No 88.)
- JUGES, EMPLOI EXTRAJUDICIAIRE DES:—(Voir Bill No 87.)